

# LES RESPONSABILITÉS DE L'ONU ET DU GÉNÉRAL DALLAIRE DANS LE GÉNOCIDE DU RWANDA

BERNARD LUGAN<sup>[1]</sup>

En application des accords de paix d'Arusha, l'ONU devait garantir la Transition démocratique, et le contingent français quitta donc le Rwanda. Le retrait fut achevé en décembre 1993. Le 6 avril 1994, jour de l'assassinat du président Habyarimana, attentat qui provoqua le génocide, à l'exception d'une poignée de coopérants qui, aux côtés d'homologues allemands, belges et italiens assuraient des missions de formation, il n'y avait plus de militaires français au Rwanda. En revanche, il y avait sur place près de 3000 casques bleus de l'ONU.

La **Résolution 872** (1993) du Conseil de Sécurité du 5 octobre 1993 avait porté création de la *Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda* (MINUAR). Le chef de cette mission était M. Jacques Roger Booh-Booh, un Camerounais, nommé *Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au Rwanda* (RSSG). Il avait sous ses ordres le général canadien Roméo Dallaire.

Le problème était que ce général n'avait aucune expérience du commandement opérationnel, ne connaissait rien de l'Afrique et du Rwanda et, pour ne rien arranger, avait une personnalité fragile comme l'a montré la dépression nerveuse qui le frappa, le contraignant à quitter l'armée<sup>[2]</sup>. De plus, selon J.R. Booh-Booh, le général « Dallaire n'était pas neutre : il était plutôt de connivence avec le FPR » (Booh-Booh, 2005 : 123).

Le 22 mars 1994, quinze jours avant le début du cataclysme du 6 avril, les effectifs de la MINUAR se montaient à 2 539 hommes provenant de 24 pays différents, les plus gros contingents étant fournis par le Bangladesh (942 hommes), le Ghana (843) et la Belgique (440). Avec cette force importante à l'échelle du Rwanda, le général Dallaire disposait d'un outil opérationnel, or, après l'attentat du 6 avril 1994, il ne l'utilisa pas pour imposer la paix.

Alors qu'il se devait de sécuriser au moyen de ses blindés l'axe stratégique menant du centre ville de Kigali à l'aéroport, dès la nuit du 6 au 7 avril, il ordonna au contraire d'abandonner cet axe vital que le FPR coupa aussitôt...

Alors que, dès la reprise des hostilités, le général Dallaire aurait dû imposer à tous un couvre-feu et déclarer qu'il ferait tirer sur quiconque le violerait, il fit replier ses forces dans leurs casernements. Avec la compagnie para-commando belge, il disposait pourtant d'une unité robuste qui pouvait sans problèmes remplir une telle mission. Il lui aurait également fallu occuper en ville des points stratégiques dont la tenue aurait freiné l'extension des massacres, ce qui aurait permis de sauver les réfugiés tout en évitant les débordements, ce qu'il n'a pas davantage fait.

Encore plus insolite, le 7 avril, quand le FPR eut unilatéralement rouvert les hostilités, le général Dallaire ne condamna pas cette violation gravissime des accords d'Arusha. Plus encore, au lieu d'agir sur la partie qui avait déclenché la reprise de la guerre, à savoir le FPR, il somma au contraire les FAR qui étaient pourtant attaquées, de rester dans le cadre des Accords d'Arusha, leur interdisant de fait de simplement se défendre.

[1] Expert assermenté devant le TPIR (Tribunal pénal international pour le Rwanda) dans les affaires Emmanuel Ndindabahizi (TPIR-2001-71-T), Théoneste Bagosora (TPIR-98-41-T), Tharcisse Renzaho (TPIR-97-31-I), Protais Zigiranyirazo. (TPIR-2001-73-T), Innocent Sagahutu (TPIR-2000-56-T), Augustin Bizimungu (TPIR- 2000-56-T) et commissionné dans les affaires Edouard Karemera (TPIR-98-44 I) et J.C Bicomumpaka (TPIR-99-50-T).

[2] Pour toute la période allant de novembre 1993, date de l'arrivée du général Dallaire à Kigali jusqu'aux semaines du génocide, il est essentiel de se reporter au chapitre 8 de mon livre, *Rwanda, un génocide en questions*, afin de bien voir que le général Dallaire a constamment favorisé le FPR, comme s'il avait un « agenda secret » comme l'a dit Booh-Booh.

Pour le capitaine sénégalais Deme, membre de l'état-major de la Minuar (2011), le général Dallaire était partisan du FPR. Dans les semaines qui précédèrent le 6 avril 1994, il laissa ainsi les hommes de Paul Kagamé s'armer en Ouganda, et cela, en violation des accords de paix d'Arusha, cependant qu'il exerçait un contrôle plus que drastique sur les FAR dont les hélicoptères et l'armement collectif furent consignés et placés sous la garde des casques bleus.

Toujours selon le capitaine Deme (2011), les FAR perdirent ainsi toute capacité guerrière du fait de cette pression de la MINUAR. Sans cesse contrôlées, elles jouèrent avec discipline le jeu du désarmement, pas le FPR qui ne permit pas aux observateurs de l'ONU d'accéder librement à la zone qu'il contrôlait. Le 25 février 1994, Paul Kagamé alla jusqu'à refuser leur entrée dans son casernement du CND, au cœur de Kigali, d'où il allait lancer l'assaut sur la ville dans la nuit du 6 au 7 avril ; or, le général Dallaire ne réagit pas.

Tout comme le capitaine Deme, M. Booh-Booh a porté de gravissimes accusations contre son subordonné, l'accusant directement de connivence avec le FPR de Paul Kagamé. Devant le TPIR, la question suivante lui fut posée :

« Page 161 de votre ouvrage vous dites cela : « A plusieurs reprises, les soldats du FPR ont été surpris dans le bureau du général Dallaire en train de se faire expliquer la carte d'état-major de la MINUAR qui indiquait les positions des FAR en ville et dans l'arrière-pays » Est-ce que vous confirmez cela ? ».

Réponse de M. Booh-Booh :

« Non seulement je confirme, mais le général Dallaire, lorsque mon livre est arrivé au Canada, a répondu à cette question. Il a dit qu'il recevait tous les militaires des deux côtés dans son bureau, donc, si on a vu les militaires du FPR, ça se passait tout à fait normalement. Mais c'est faux. Lorsque la bataille éclate (le 7 avril 1994) il n'y a plus de militaires des FAR au quartier général de la Minuar (situé en zone conquise par le FPR), Avant il y avait des agents de liaison (...) mais dans la période que j'évoque ici<sup>[3]</sup>, il n'y avait plus de soldats des FAR. Donc, il n'y avait qu'une partie qui venait prendre des renseignements sur la position des troupes sur le terrain ». (TPIR-98-41-T, Booh-Booh, lundi 21 novembre 2005, page 91).

Le général Dallaire laissa également les commandos de l'APR pénétrer dans le stade Amahoro dont il avait la garde. Furent alors enlevés et assassinés nombre de cadres hutu qui s'étaient naïvement mis sous la protection de l'ONU<sup>[4]</sup>.

Je développe dans mon livre cité en bibliographie les nombreux « manquements » du général Dallaire. Mais, je vais insister ici sur un des épisodes les plus honteux de son temps de commandement au Rwanda, celui qui concerne l'assassinat de 10 casques bleus belges.

Le 7 avril au matin, le général Dallaire décida de son propre chef et sans rendre compte, ni à son supérieur, M. Booh-Booh, ni aux autorités légitimes rwandaises, de faire parler l'ancien Premier ministre Agathe Uwinligiyimana à la radio. Pour sa protection, il lui envoya 10 casques bleus belges légèrement armés. Attaqués par des soldats des FAR, ces derniers reçurent par radio l'ordre de se rendre ainsi que les cinq casques bleus ghanéens qui assuraient la sécurité du domicile de l'ancien Premier ministre.

Transportés par minibus jusqu'au camp Kigali, ils y furent lynchés. Le général Dallaire eut alors une attitude indigne d'un soldat et qui, en d'autres temps aurait mérité le conseil de guerre. Que l'on en juge :

- A 09h06, au camp Kigali, pendant que le lieutenant belge Lotin qui, sur ordre, venait de se rendre aux émeutes rendait compte par radio à sa hiérarchie, une mutinerie éclata et une foule de soldats dont nombre de mutilés se rua sur les casques bleus prisonniers qu'ils accusaient de connivence avec les hommes de Paul Kagamé. Quatre ou cinq Belges furent immédiatement massacrés. A plusieurs reprises des officiers rwandais tentèrent de mettre un terme au carnage, mais en vain. Le commandant du camp, le lieutenant-colonel Laurent Nubaha, après avoir réussi à évacuer les Ghanéens tenta une nouvelle fois de sauver les Belges, mais il échoua devant la fureur des mutins.

- Vers 11 heures, le lieutenant-colonel Nubaha qui venait de sauver les casques bleus ghanéens fit conduire ces derniers à l'ESM (Ecole supérieure militaire), située à quelques centaines de mètres du camp Kigali où se tenait une réunion d'état-major qui avait débuté à 10 h.

- Le général Dallaire qui avait été récupéré à l'hôtel des Mille Collines par un officier de la gendarmerie rwandaise tenta de rejoindre la réunion. En passant devant l'une des deux entrées du camp Kigali, il vit les corps de deux soldats belges étendus au sol. Il ordonna alors au chauffeur de stopper le véhicule. Pris de panique, ce dernier refusa, accéléra et entra à l'ESM (Dallaire, 2003 : 307-308). Le général Dallaire « tomba » alors littéralement sur les casques bleus ghanéens qui venaient d'échapper au lynchage et sur le capitaine togolais

[3] M. Booh-Booh parle de ce qu'il a pu voir après le 15 avril quand il fut hébergé au QG de la Minuar.

[4] Pour la liste de ces massacres, voir Desouter, S., (2005) *Massacre de personnalités hutu par le FPR juste après l'attentat du 6 avril 1994*. Rapport d'expertise dans l'Affaire TPIR-21-AR 72.

Apedo qui lui rendit compte. Devant le TPIR, ce dernier a raconté :

« (...) j'ai vu le général Dallaire(...) je me suis approché pour lui faire le point de la situation (...) je lui ai fait un résumé succinct (...) quatre qui étaient au sol qui étaient vraiment blessés, je peux même dire à l'agonie. (TPIR,-98-41-T, Apedo, jeudi 7 septembre 2006, pp 37-44.)

Le général Dallaire écouta mais ne prit aucune décision. A aucun moment il ne tenta de prévenir son adjoint, le colonel belge Luc Marchal qui ignorait où était passée la patrouille et qui aurait alors pu rapidement intervenir avec ses excellents para-commandos. Ce dernier n'a pas compris le silence de son chef :

« Près de 20 ans après les faits, je ne comprends toujours pas pourquoi le général Dallaire ne m'a pas informé de ce qu'il avait vu et de ce qu'il avait entendu de la part d'Apedo et des 5 casques bleus ghanéens » (Communication personnelle du colonel Marchal).

- Le général Dallaire entra ensuite dans la salle de réunion où les officiers étaient rassemblés. Invité à prendre place sur l'estrade, à aucun moment il n'alerta les officiers présents, à aucun moment il ne les exhorta à intervenir afin de sauver ses hommes... Il assista silencieusement à la réunion.

- Vers midi, le colonel Bagosora lui demanda s'il désirait prendre la parole. Il répondit que oui. Allait-il alors dire aux cadres de l'armée rwandaise qu'à 200 mètres de là des mutins assassinaient ses hommes ? En aucune manière puisqu'il se contenta de présenter ses condoléances à l'assemblée pour la mort du président Habyarimana, avant de déclarer que la Minuar resterait au Rwanda !!!

- La réunion se termina vers 12h 15. Une heure avait donc été perdue. Durant ces soixante minutes de passivité, combien de soldats belges auraient-ils pu être sauvés ?

Nous sommes donc au minimum en présence d'un cas avéré de non assistance à personne en danger car le général Dallaire a reconnu qu'il avait bien vu ses hommes se faire assassiner. Or, dans son livre, voici comment il explique pourquoi il n'a pas averti les participants à la réunion que ses hommes se faisaient lyncher :

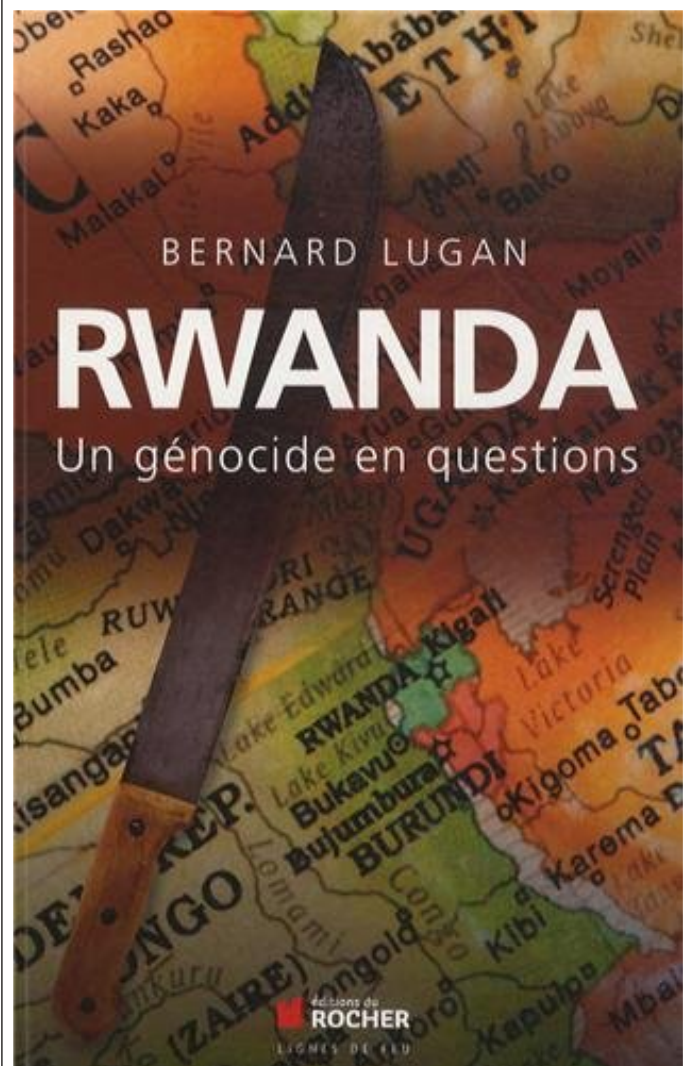
« Au cours de ce discours, je n'ai pas soulevé le problème des soldats belges parce que je désirais en parler en tête à tête avec Bagosora » (Dallaire, 2003 : 310).

Ce fut donc en sortant de la réunion, vers 12h 15, que le général Dallaire informa le colonel Bagosora que des

casques bleus avaient été faits prisonniers par des mutins. Ce dernier se dirigea immédiatement vers l'entrée du camp Kigali où il vit les corps des soldats belges à terre. Ayant appris qu'il y avait encore un survivant à l'intérieur du local, il ordonna aux mutins de le lui remettre, mais il fut traité d'*inyenzi* (cancrelat, insulte servant à désigner les Tutsi). Menacé, il dû battre en retraite. (TPIR- 98- 41-T, Bagosora, 8 novembre 2005, pp. 22-26).

Le jeudi 22 janvier 2004, devant le TPIR, Me Constant posa la question suivante au général Dallaire :

« (...) ce que j'ai du mal à comprendre, Général, c'est que quand vous arrivez à la réunion (à l'ESM), de même quand vous allez prendre la parole, vous ne posez pas le problème qu'à quelques centaines de mètres de là, 200 mètres, vous avez des hommes qui ont déjà été tués ou des hommes qui sont tabassés. Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce point ? (...) Ce que je ne comprends pas, Général, c'est que



BON DE COMMANDE PAGE 15

*vous avez, devant vous, les chefs de l'armée, les chefs de la gendarmerie, vous savez que vous avez des hommes blessés et tués, et que vous ne leur dites pas, là, d'intervenir, alors que ça se passe à quelques mètres. Ca, je n'arrive pas à comprendre (...)* »

Réponse du général Dallaire :

« Non, je leur ai pas dit « là » ; j'ai dit ce que j'ai dit ! » (TPIR, 98-41-T, Dallaire, 22 janvier 2004, sans pagination.)

Tout commentaire serait inutile. Mais, quoiqu'il en soit, une chose est certaine, si le général Dallaire avait eu un comportement de chef, il n'y aurait pas eu de génocide car, avec ses presque 3000 hommes il aurait été en mesure de sécuriser, non seulement Kigali, mais encore tout le Rwanda. Entre 1990 et 1993, avec moins de 300 hommes, l'armée française l'avait fait...

Le drame du Rwanda s'explique précisément parce que, le 6 avril, il n'y avait plus de militaires français sur zone.

Et pourtant, la *doxa* aux ordres de Kigali continue à accuser la France, d'autant plus facilement que les autorités françaises demeurent sans réaction. Pourquoi ?

### Bibliographie

- Booh-Booh, P-R., (2005) *Le patron de Dallaire parle. Révélation sur les dérives d'un général de l'ONU au Rwanda*. Paris, 2005.
- Dallaire, R (Lt-Général)., (2003) *J'ai serré la main du Diable. La faillite de l'humanitaire au Rwanda*. Paris-Montréal.
- Deme, A., (Capitaine) (2011) *Rwanda 1994 et l'échec des Nations-Unies. Toute la vérité*. Montréal-Paris.
- Lugan, B., (2004) *Rwanda, le Génocide, l'Eglise et la démocratie*. Paris.
- Lugan, B., (2005) *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda*. Paris
- Lugan, B., (2007) *Rwanda: Contre-enquête sur le génocide*. Paris.
- Lugan, B., (2014) *Rwanda: un génocide en questions*. Paris
- Marchal, L., (colonel) (2001) *Rwanda: la descente aux enfers. Témoignage d'un peacekeeper. Décembre 1993-avril 1994*. Bruxelles.
- Onana, Ch., (2002) *Les secrets du génocide rwandais*. Paris.
- Onana, Ch., (2005) *Silence sur un attentat. Le scandale du génocide rwandais*. Paris.
- Péan, P., (2005) *Noires fureurs, blancs menteurs (Rwanda 1990-1994)*. Paris